

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 3 août 2026 à 18h30

Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay

Situé au 225, rue Saint-Léon, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Moment de réflexion.
- 1.2. Période de question (30 minutes maximum).
- 1.3. Informations sur la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026.
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2026.
- 2.3. Approbation des comptes.
- 2.4. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets.
- 2.5. Avis de vacance poste de maire.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1. Adoption du *Règlement numéro 322 modifiant le règlement général numéro 114 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.*
- 3.2. Adoption du *Règlement numéro 323 modifiant le règlement général numéro 116 relatif à la prévention incendie pour la Municipalité de Saint-Siméon.*
- 3.3. Certificat de paiement numéro 3.

4. TRANSPORT

- 4.1. Paiement de la facture pour pavage sur la route 138.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 319.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1.

8. SPORTS LOISIRS ET CULTURE

8.1. Partage Club

9. SOLLICITATIONS

9.1		\$
9.2		\$
9.3		\$
9.4		\$
9.5		\$

10. VARIA

- 10.1. Insérer ici
- 10.2. Insérer ici
- 10.3. Correspondance.
 - 10.3.1.
- 10.4. Commentaires des élus.
- 10.5. Période de questions (30 minutes maximum).

11. LEVÉE DE LA SÉANCE